vivre votre profession avec le

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT

www.snpcc.fr

22e CHAMPIONNAT de FRANCE de TOILETTAGE et D'ESTHÉTIQUE CANINE

2e meilleure toiletteuse Pro 2009

Christelle Varnier

3e meilleure toiletteuse Pro 2009

Caroline Vermeulen

Meilleure toiletteuse Espoir Pro 2009

Zoubida Lemee

Meilleure toiletteuse Futur Pro 2009

Laëtitia Van Keulen

Sébastien Patient

Meilleur Toiletteur Pro de France 2009

Revue n°55 • DECEMBRE 2009 • Prix : 6€ • Route de Bourg 01320 CHALAMONT - Tél. 0892 681 341 (0,34€/mn)

Favorita II

Le premier choix pour le toiletteur professionnel

Un investissement rentable!

- **Moteur puissant à faible vibration**
  Il rend votre travail plus agréable et soulage vos articulations.
- **Constance des bons résultats de coupe**
  Grâce à Favorita vous travaillez rapidement et vous êtes satisfaits du résultat.
- **Conçu pour une utilisation en continu**
  Même après une utilisation en continu d'une journée de travail, votre Favorita fonctionne comme au début.
- **Toilettage sans fatigue**
  Grâce à la répartition équilibrée du poids de la tondeuse.
- **Coupe excellente et tête de coupe à longue durée de vie**
  Ce système de tête de coupe unique avec vis d'appoint permet un résultat de coupe excellent et une longue durée de vie des têtes de coupe.

Tondeuses Aesculap depuis 1913

CHADOG
9, rue Léonard de Vinci
17 443 Aytré
Tél : 05 46 43 85 85
www.chadog.fr

JIKA
P.A. la Grignardais
22 490 Pleslin
Tél: 02 96 27 11 20
www.jika.com

B. Braun Vet Care

Veterinary Expertise by B. Braun and Aesculap

www.bbraun-vetcare.com

A-VE08022

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

N°55 - Décembre 2009

Responsable de la publication
Anne-Marie LE ROUEIL

Conception graphique
Armano Studio
01500 S[T] DENIS EN BUGEY

Imprimerie Cusin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Le comité se réserve le droit de refuser toute insertion (d'articles, de publicité, de petites annonces, etc) à caractère tendancieux, sans avoir à justifier de sa décision (en application de la loi de 1881, relative à la liberté de la presse).

Tél. 0892 681 341 (0,34€ TTC/mn)
www.snpcc.fr
snpcc@aol.com

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 12h30 à 17h
Mercredi de 8h à 12h

N° ISSN : 1959-7126

Abonnement
6 brochures : 36 €

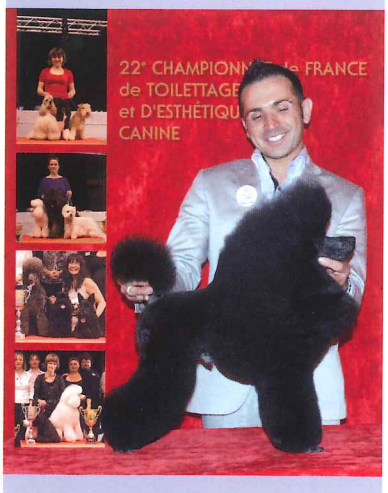

Photo de couverture Sébastien Patient
Meilleur Toiletteur de France Pro 2009
Crédit photo : SNPCC

Les textes et les illustrations contenus dans le présent document ne peuvent pas être reproduits ou utilisés sans l'accord préalable du SNPCC.

Reproduction interdite

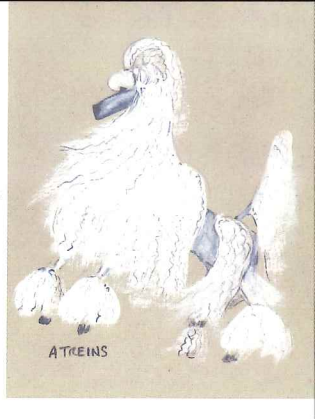

EDITO le mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Comme 4 podiums ne lui suffisaient pas il a raflé le cinquième ... Qui ?
Sébastien Patient a fait le carton plein durant ce 22e Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique canine :

- Champion de France Pro en Spaniel
- Champion de France Pro en Caniche Exposition
- Vice Champion de France Pro en épilation
- 3e Pro en Autres Poils
- et pour finir, Meilleur Toiletteur de France Pro 2009

Nous avons frôlé les 100 chiens inscrits, les compétiteurs étaient plus nombreux et les stands aussi. Le cru 2009 a accueilli une nouvelle catégorie permettant aux professionnels n'ayant jamais concouru de se lancer dans l'aventure pour mieux se perfectionner encore et ainsi passer l'année prochaine dans la classe supérieure. Dans cette catégorie, c'est **Zoubida Lemée** qui a obtenu le titre de Meilleure Toiletteuse Espoir Pro 2009.

Enfin, la classe de celles et ceux qui sont en formation n'était pas en reste, certaines se sont particulièrement faites remarquer. Comme quoi le talent n'attend pas le nombre des années !
Laëtitia Van Keulen est montée sur la première marche en décrochant le titre de Meilleure Toiletteuse de France Futur Pro 2009.

Pour prétendre à ce titre il faut avoir travaillé trois chiens dont obligatoirement les catégories Caniche et Epilation. Certains toiletteurs présentent 4 chiens pour mettre toutes les chances de leur côté... les résultats des juges tombent, les sourires, les soupirs, tout un monde d'émotions que nous partagerons encore l'année prochaine. Rendez-vous en 2010 !

La **formation des maîtres** des chiens catégorisés est lancée. Les derniers arrêtés sont sortis et les habilitations ont suivi. Le syndicat s'était engagé auprès de ses éducateurs : quatre pages de publicité ont été prises pour une communication auprès du grand public. Des communiqués de presse ont été envoyés. Des attestations d'aptitude à notre logo ont été imprimées identifiant ainsi parfaitement nos éducateurs. Il est important que chacun d'entre vous fasse remonter ses impressions et suggestions pour que nous puissions en faire état. Près de 500 habilitations ont été délivrées, pour autant, les premières remontées de terrain semblent dire que les candidats ne se bousculent pas ... Contrairement à certains écrits, ce ne sont donc pas les formateurs qui manquent ...

Le milieu de l'élevage n'est pas en reste ! Le 29 octobre, 138 personnes ont participé à la conférence organisée conjointement par la Revue Technique du Chien et Royal Canin à Arras. J'ai eu l'honneur de présenter aux éleveurs présents le thème : ***Être éleveur aujourd'hui, tout un programme***. L'ensemble des aspects législatifs et réglementaires a été abordé et ce fut un plaisir d'avoir une salle à l'écoute, des éleveurs responsables et demandeurs d'informations.

Nous avons également été conviés à la Convention Internationale Royal Canin sur l'élevage. 165 éleveurs de 22 pays différents ont pu échanger avec des vétérinaires et des nutritionnistes. Là encore des moments forts de discussions, échanges de connaissances et compétences pour améliorer encore la qualité des chiots naissant dans nos élevages.

Une année 2009 qui se termine pour mieux rebondir encore en 2010.

A bientôt.

Anne Marie LE ROUEIL
Présidente S.N.P.C.C.

Témoignage d'une participante
... J'ai vraiment pris plaisir à participer cette année ... plus que les autres fois... Il y avait plus de concurrents et aussi plus de fournisseurs.
Continuez comme ça, car plus nous serons nombreux et plus le championnat représentera notre profession.
Un grand bravo à nos juges qui abattent lors de ces championnats un travail de titans.
Sans oublier toute l'équipe qui se démène pour notre plaisir de toiletteur
... C.V.

"Ta pensée est une étincelle miraculeuse.
Tout ce que tu peux imaginer, tu peux l'obtenir,
le créer, le rendre vrai."
(Olivier Lockert)

A Ambérieu-en-Bugey

22è Championnat de France de toilettage et d'esthétique canine

PRO	Ville	Nom
*** Spaniel**		
Champion	TROYES (10)	PATIENT Sebastien
Vice-championne	GRANLHET (81)	LECHEVALIER Isabelle
3ème	FEYTIAT (87)	BEAUGRAND Estelle
*** Autre Poil**		
Championne	ST GERMAIN EN LAYE (78)	VERMEULEN Caroline
Vice-championne	VILLENAVZ D'ORNON (33)	HELLIES Sonia
3ème	TROYES (10)	PATIENT Sebastien
*** Epilation**		
Championne	CAUMONT/DURANCE (84)	VARNIER Christelle
Vice-champion	TROYES (10)	PATIENT Sebastien
3ème	LA PRIMAUR (12)	FABRE Annick
*** Caniche commercial**		
Championne	MARSEILLE (13)	HACHIN Véronique
Vice-championne	CAUMONT/DURANCE (84)	VARNIER Christelle
3ème	ST GERMAIN EN LAYE (78)	VERMEULEN Caroline
*** Caniche exposition**		
Champion	TROYES (10)	PATIENT Sebastien
Vice-championne	LA PRIMAUR (12)	FABRE Annick
3ème	DUNKERQUE (59)	KIELBASIEWICZ Sandrine

MEILLEUR TOILETTEUR DE FRANCE

PATIENT Sébastien

2ème meilleure toiletteuse de France 2009

VARNIER Christelle

3ème meilleure toiletteuse de France 2009

VERMEULEN Caroline

ESPOIR PRO

* Spaniel

Championne	MISS DOG	LEMEE Zoubida
Vice-championne	L'ARCHE DE NOÉ	GOYON Sandra

* Autre Poil

Championne	MISS DOG	LEMEE Zoubida
Vice-championne	ART DU POIL	FAVET Catherine
3ème	DANDY DOG ANNECY	LEJEUNE Nathalie

* Epilation

Championne	MISS DOG	LEMEE Zoubida
Vice-championne	DANDY DOG ANNECY	FAVET Catherine
3ème	CFA MONTEREAU	GILLET Tony

* Caniche

Championne	ETAP CHIEN	REGIS Léa
Vice-championne	DANDY DOG ANNECY	LEPAGE Laury
3ème	MISS DOG	LEMEE Zoubida

Meilleure Espoir Pro 2009

LEMEE Zoubida

2ème meilleure Espoir Pro 2009

GOYON Sandra

FUTUR PRO

* Spaniel

Championne	NICE (06)	RIGAUD Cindy
Vice-championne	CLERMONT FERRAND (63)	VIRAT Justine
3ème	AUBUSSON (23)	VAN KEULEN Laëtitia

* Autre Poil

Championne		JUNOD Adeline
Vice-championne	BLOYE (74)	BLANC Aurélie
3ème	AUBUSSON (23)	BONNAUD Aurelie

* Epilation

Championne	BRIGNOLES (83)	LEONARD-NOLLE Mathilde
Vice-championne	BLOYE (74)	BLANC Aurélie
3ème		JUNOD Adeline

* Caniche

Championne	RILLIEU LA PAPE (69)	WANTSCHER Flore
Vice-championne	AUBUSSON (23)	VAN KEULEN Laëtitia
3ème	AUBUSSON (23)	LHERMITE Florine

Meilleure Futur Pro 2009

VAN KEULEN Laëtitia

2ème meilleure Futur Pro 2009

LHERMITE Florine

3ème meilleure Futur Pro 2009

BONNAUD Aurélie

MEILLEUR TOILETTEUR DE FRANCE PRO 2009

1 Meilleur toiletteur Pro 2009
Sébastien PATIENT

2° Meilleure toiletteuse Pro 2009
Christelle VARNIER

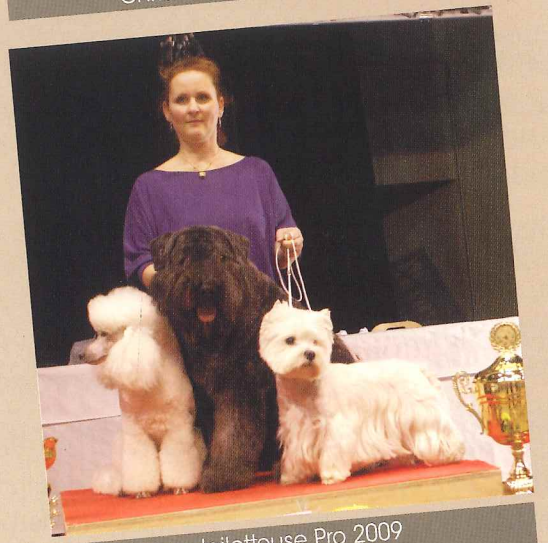

3° Meilleure toiletteuse Pro 2009
Caroline VERMEULEN

MEILLEURE TOILETTEUSE DE FRANCE ESPOIR PRO 2009

1 Meilleure toiletteuse Espoir Pro 2009
Zoubida LEMEE

2° Meilleure toiletteuse Espoir Pro 2009
Sandra GOYON

MEILLEURE TOILETTEUSE DE FRANCE FUTUR PRO 2009

1 Meilleure toilettteuse Futur Pro 2009
Laëtitia VAN KEULEN

2° Meilleure toilettteuse Futur Pro 2009
Florine LHERMITE

3° Meilleure toilettteuse Futur Pro 2009
Aurélie BONNAUD

JIKA®

Le Partenaire des Toiletteurs

SIRET : 340 249 796 00038

• Votre livraison conforme à la commande.
• 7 500 références disponibles.
• Livraison sous 48 H.

- Matériel de toilettage
- Tondeuses
- Brosses
- Ciseaux
- Sellerie Cuir
- Sellerie Nylon doublé
- Cosmétiques KHARA
- Cosmétiques EXCELLENCE
- Cosmétiques J.P. HERY
- Cosmétiques PET STUDIO
- Cosmétiques NATUREA
- Cosmétiques ANJU
- Cosmétiques ICC
- Cosmétiques CANYS
- Confection
- Friandises
- Jouets
- Accessoires Chats
- Cages de transports
- Gamelles en tissus, métal et PVC
- Panneaux de chenil
- Présentoirs de magasin

Fabricant - Distributeur

VOS CONSEILLERS

Tél : 02 96 27 11 20
Fax : 02 96 27 10 87
e-mail : jikafrance@wanadoo.fr
Site : jika.com

Agence PARIS
Tél. 01 49 09 94 95

☞ Système informatique pour les salons de toilettage «HÉLÈNE»
☞ Stage de perfectionnement au Toilettage
☞ Etude prévisionnelle d'activité (dossier bancaire et d'aide)
☞ Conseils en développement
☞ Promotions et Déstockages

Catalogue disponible

SPANIEL PRO 2009

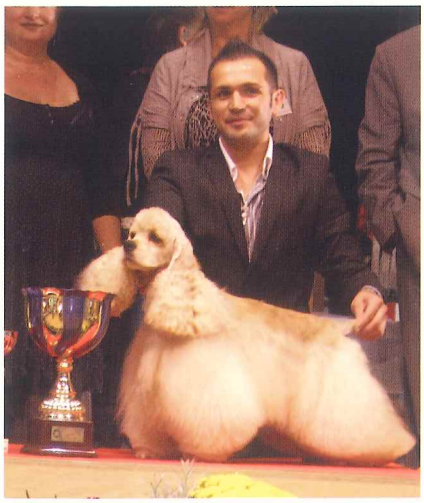

1 Champion de France Spaniel Pro
Sébastien PATIENT

2 Vice-championne de France
Spaniel Pro Isabelle LECHEVALIER

3 Spaniel Pro Estelle BEAUGRAND

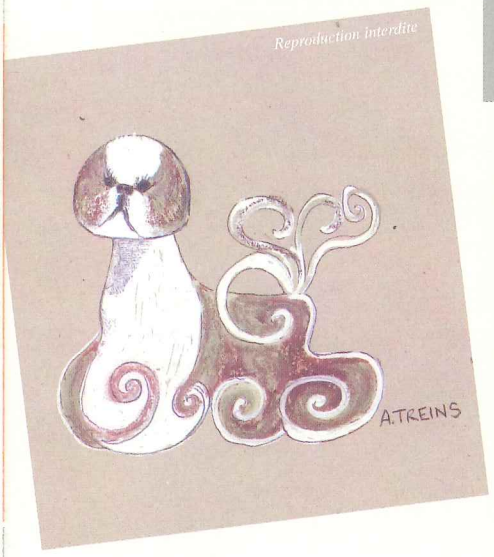

SPANIEL ESPOIR PRO 2009

1 Championne de France
Spaniel Espoir Pro Zoubida LEMEE

2 Vice-championne de France
Spaniel Espoir Pro Sandra GOYON

SPANIEL FUTUR PRO 2009

1 Championne de France Futur Pro Spaniel
Cindy RIGAUD

2 Vice-championne de France
Futur Pro Spaniel Justine VIRAT

3 Futur Pro Spaniel Laëtitia VAN KEULEN

EPILATION PRO 2009

1 Championne de France Epilation Pro Christelle VARNIER

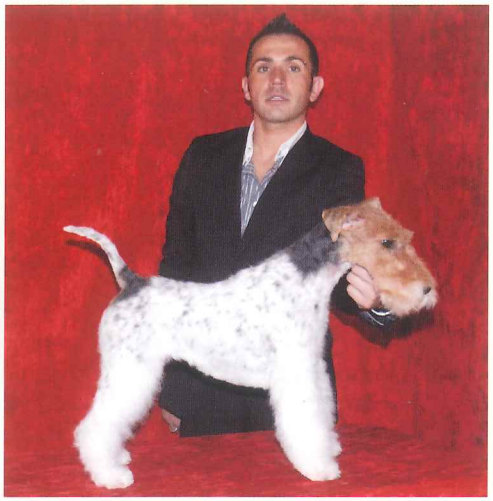

2 Vice-champion de France Epilation Pro Sébastien PATIENT

3 Epilation Pro Annick FABRE

EPILATION ESPOIR PRO 2009

1 Championne de France Epilation Espoir Pro Zoubida LEMEE

2 Vice-championne de France Epilation Espoir Pro Catherine FAVET

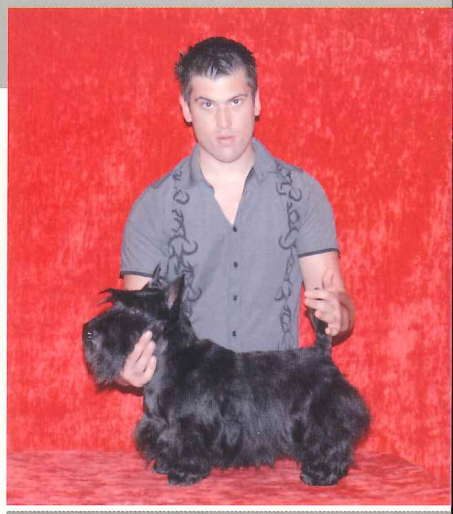

3 Epilation Espoir Pro Tony GILLET

EPILATION FUTUR PRO 2009

1 Championne de France Futur Pro Epilation Mathilde LEONARD-NOLLE

2 Vice-championne de France Futur Pro Epilation Aurélie BLANC

3 Futur Pro Epilation Adeline JUNOD

CANICHE ESPOIR PRO 2009

1 Championne de France Espoir Pro Caniche Léa REGIS

2 Vice-championne de France Espoir Pro Caniche Laury LEPAGE

3 Espoir Pro Caniche Zoubida LEMEE

CANICHE FUTUR PRO 2009

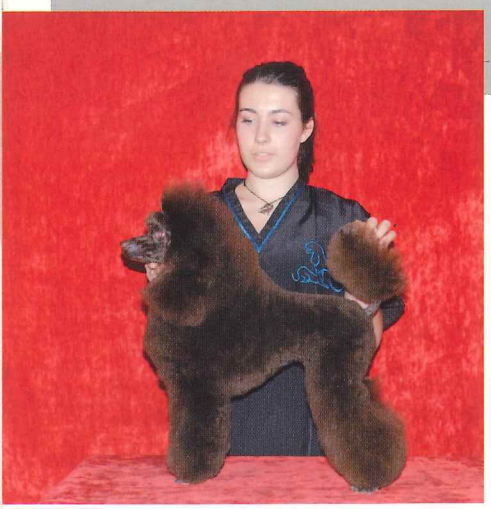

1 Championne de France Futur Pro Caniche Flore WANTSCHER

2 Vice-championne de France Futur Pro Caniche Laëtitia VAN KEULEN

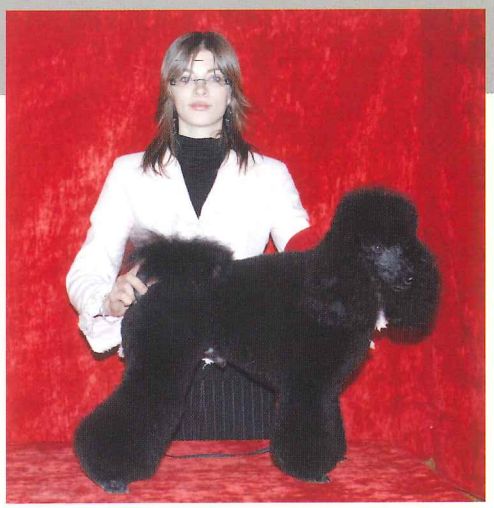

3 Futur Pro Caniche Florine LHERMITE

CANICHE COMMERCIAL PRO 2009

1 Championne de France Pro Caniche Commercial Véronique HACHIN

2 Vice-championne de France Pro Caniche Commercial Christelle VARNIER

3 Pro Caniche Commercial Caroline VERMEULEN

CANICHE EXPO PRO 2009

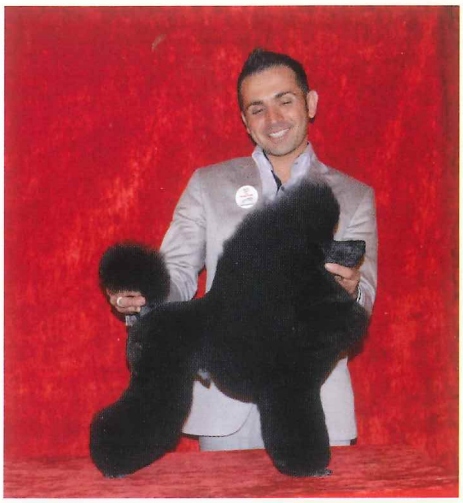

1 Champion de France Caniche Expo Pro Sébastien PATIENT

2 Vice-championne de France Caniche Expo Pro Annick FABRE

3 Caniche Expo Pro Sandrine KIELBASIEWICZ

AUTRE POIL PRO 2009

1 Championne de France Autre Poil Pro Caroline VERMEULEN

2 Vice-championne de France Autre Poil Pro Sonia HELLIÈS

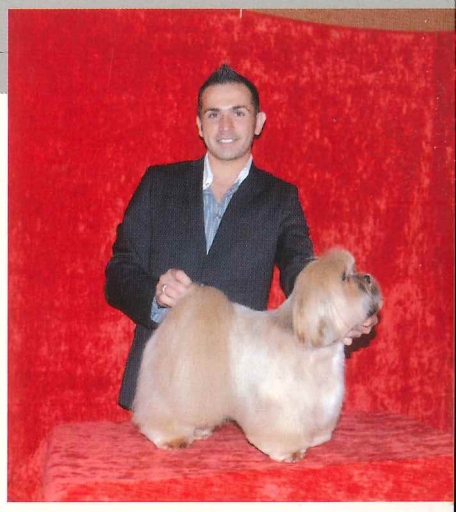

3 Autre Poil Pro Sébastien PATIENT

AUTRE POIL ESPOIR PRO 2009

1 Championne de France Autre Poil Espoir Pro Zoubiba LEMEE

2 Vice-championne de France Autre Poil Espoir Pro Catherine FAVET

3 Autre Poil Espoir Pro Nathalie LEJEUNE

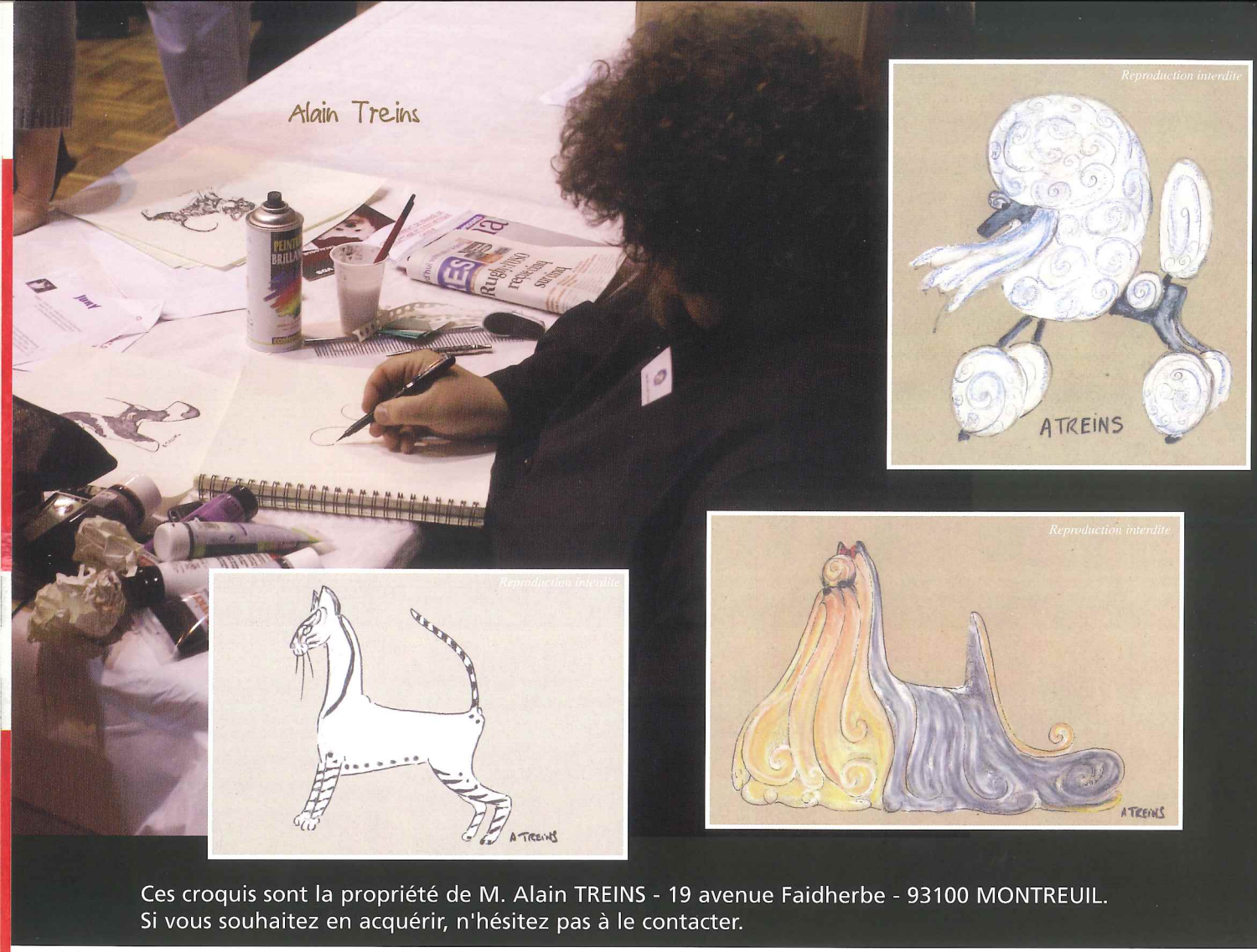

Ces croquis sont la propriété de M. Alain TREINS - 19 avenue Faidherbe - 93100 MONTREUIL.
Si vous souhaitez en acquérir, n'hésitez pas à le contacter.

Les chiens, n'ont-ils pas tous
mauvaise haleine ?

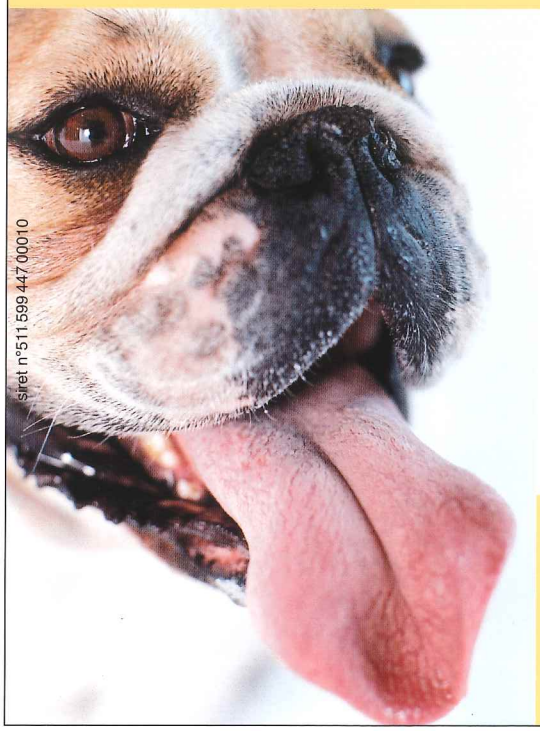

siret n°511 599 447 00010

Non ! La mauvaise haleine n'est pas normale. Une mauvaise haleine est le signe de problèmes de santé bucco-dentaires sérieux.

Saviez-vous que beaucoup de problemes de santé chez les chiens et les chats commencent dans la bouche ? De miniscules plaques bactériennes s'accumulent sur les dents chez le jeune animal. La plaque dentaire se durcit et se transforme en tartre. Si on ne l'enlève pas, il peut provoquer de sérieux problèmes de santé et même changer radicalement la qualité de vie de votre compagnon.

EFFICACITÉ PROUVÉE

PlaqueOff Animal est un moyen naturel, facile et efficace de maintenir une bonne hygiène dentaire chez les chiens et les chats. L'amélioration apparait déjà en 2 à 4 semaines d'utilisation.

PlaqueOff Animal enlève le tartre existant, lutte contre la plaque dentaire, élimine la mauvaise haleine et redonne des gencives saines. PlaqueOff Animal est un produit entièrement naturel et très facile à administrer. Il suffit de le saupoudrer sur la nourriture de votre animal une fois par jour.

PlaqueOff Animal agit via la salive de façon a empêcher de nouvelles plaques dentaires d'adhérer aux dents. Le tartre existant se ramollit et se détache et devient si poreux que l'on peut même l'enlever avec l'ongle. Un pot dure jusqu'à 8 mois.

Retrouvez Plaqueoff Animal chez votre vétérinaire, en jardineries/animaleries, magasins de bricolage et chez les toiletteurs.

ProDen PlaqueOff™ Animal

buccosanté tél : 04 94 19 15 46 e-mail : info@buccosante.com

Compte-rendu

RÉUNION DE COMITÉ

du mardi 12 septembre 2009

Présents : Mmes Goyon et Le Roueil, MM. Bochard, Daniel, Frey, Laugier et Maletras.

Absents excusés : Mmes Devoize et Ponte, MM. Aynie et Fonseca.

Début de réunion 10 heures.

Mme Le Roueil demande à rajouter certains points à l'ordre du jour. Le comité valide l'ordre du jour modifié.

ENTÉRINEMENT DES EMAILS

Le récapitulatif des mails pour la réunion de comité du 26 mai 2009 étant transmis à chacun, Mme Le Roueil demande de ne pas s'attarder sur ce point qui n'est qu'un entérinement des décisions prises. Aval du comité.

Mail du 25/05/09 : Dossier de travail concernant le guide de bonnes pratiques pour la réunion de comité du 26 mai 2009.

Mail du 12/06/09 : La SCC et le SNVEL proposent une soirée d'information, le lundi 22 juin 2009, afin de traiter les évolutions réglementaires dans le domaine de l'identification et plus particulièrement dans le circuit professionnel. L'application du nouveau cahier des charges sera présentée et une brochure mémento sera remise à chaque participant. Merci d'indiquer qui pourrait se rendre à cette réunion.

Mail du 12/06/09 : Récapitulatif des mails et des réponses apportées par le comité pour les semaines n° 21 et 22, à savoir du 18 au 29 mai 2009. Pour information.

Mail du 12/06/09 : Proposition de dates pour la prochaine réunion de comité.

Mail du 15/06/09 : M. Maletras se rendra à la soirée d'informations organisée par la SCC et le SNVEL. Pour information.

Mail du 22/06/09 : Vendredi 26 juin 2009 : réunion à la MFR de Semur en Auxois pour mise en place du bac en 3 ans. Mme Le Roueil qui devait s'y rendre a été missionnée par son club de race pour participer à la réunion de la commission Elevage de la SCC le même jour. Qui pourrait se rendre à Semur car il est important que le SNPCC soit représenté ?

Mail du 22/06/09 : M. Maletras, nous annonce notre élection au comité directeur du LOOF. Pour information.

Mail du 07/07/09 : Récapitulatif des mails et des réponses apportées par le comité pour les semaines n° 24 et 25, à savoir du 8 au 19 juin 2009. Pour information.

Mail du 09/07/09 : Circulaire et modèle d'attestation d'aptitude concernant l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux. Les documents que nous avons ont été trouvés sur le site du ministère de l'intérieur. Pour information.

Mail du 10/07/09 : Récapitulatif des mails et des réponses apportées par le comité pour la semaine n° 26, à savoir du 22 au 26 juin 2009. Pour information.

Mail du 16/07/09 : Date des réunions organisées et prévues pour la rentrée par le syndicat :

- Le lundi 7 septembre 2009 de 10 h à 13 h : réunion de la commission " chats " ;
- Le lundi 7 septembre 2009 de 14 h 30 à 17 h 30 : réunion de la commission " pension " ;
- Le mardi 8 septembre 2009 : réunion de comité. Pour information.

Mail du 27/07/09 : Récapitulatif des mails et des réponses apportées par le comité pour la semaine n° 28, à savoir du 6 au 10 juillet 2009. Pour information.

Mail du 31/07/09 : Récapitulatif des mails et des réponses apportées par le comité pour la semaine n° 29, à savoir du 13 au 17 juillet 2009. Pour information.

Mail du 06/08/09 : Compte-rendu de la réunion de comité du 26 mai 2009, pour approbation. Compte-rendu approuvé.

Mail du 31/08/09 : Compte-rendu de la réunion de comité du 26 mai 2009. Pour information.

Mail du 01/09/09 : Convocation et ordre du jour de la réunion de comité du 8 septembre 2009. Pour information.

Les autres mails non listés concernent le fonctionnement interne de notre comité.

Les emails sont entérinés.

TRÉSORERIE

➢ **Soldes des comptes :**

(...) Malgré la crise, le nombre d'adhérents est constant par rapport à l'année 2008. (...)

➢ **Secrétariat :**

- Le contrat de Mme Lacombe s'est terminé en juillet 2009.
- Mme Schommer a été licenciée en date du 2 juillet 2009 et un protocole d'accord a été signé pour le paiement de congés non pris et échus et de la période de mise à pied.

- Mlle Bucamp travaille désormais 32 heures par semaine.
- Le dossier Bildan arrive à être autofinancé.

➢ **Comment booster notre nombre d'adhérents ?**

Mme Le Roueil propose que les membres du comité fassent de la prospection et transmette les adresses au secrétariat. Elle précise qu'il est important de modifier nos messages : mettre en avant les professions et les valoriser au lieu de ne parler que de défense, ce qui est un message négatif. Ses derniers éditos ont été écrits en ce sens.

M. Bochard pense qu'il faut relancer nos actions contre le travail dissimulé et aller jusqu'au tribunal pour des messages forts qui seront vus de nos adhérents. M. Frey précise que le syndicat n'a pas besoin d'un avocat pour ces actions, que les professionnels peuvent se regrouper contre quiconque et déposer plainte en joignant les justificatifs du travail effectué par le syndicat. M. Maletras est d'accord avec M. Bochard mais pense néanmoins qu'il serait préférable de se valoriser pour démontrer les actions et leurs retombées du syndicat ; qu'il faut mettre en avant une politique de soutien. M. Laugier souligne que l'un ne va pas sans l'autre ; que la communication valorise l'image du syndicat. L'ensemble des membres du comité approuve les lettres d'information qui sont désormais diffusées.

Il convient de relancer nos adhérents pour les insertions du site afin d'avoir un annuaire le plus complet possible.

M. Maletras propose de mettre en place des réunions régionales.

Les membres du comité doivent faire parvenir au secrétariat des adresses emails dont ils auraient connaissance afin que nous leur adressions les lettres d'information (attention au nombre d'adresses par envoi - voir avec le concepteur du site). M. Bochard se propose de le faire pour les éleveurs d'épagneul breton et setter anglais ; Mme Goyon, MM. Daniel, Frey, Laugier et Maletras le feront aussi.

➢ **Fermeture compte SNPCC/SFC (CESCCAM)** : Mme Le Roueil explique qu'il s'agit d'une demande du Docteur Thierry Bedossa. Cette demande est acceptée sous condition qu'aucun chèque ne soit en attente ; M. Bochard se charge de vérifier et prend les chéquiers et les relevés bancaires pour s'en assurer. Il faudra cependant bien s'assurer du reversement du travail de notre secrétariat.

➢ **Contrôle MSA** : Cet après midi, un contrôleur vient s'assurer de l'ensemble de nos déclarations. M. Laugier a préparé tout le dossier social.

COMMISSION ELEVAGE

➢ **Guide de bonnes pratiques** : Mmes Goyon et Le Roueil vont reprendre le travail de rédaction qui a été fait pour le mettre en forme de façon plus accessible. Mme Le Roueil présente un exemple de guide de bonnes pratiques dans le milieu équin. Accord du comité.

➢ **Création d'une cellule d'écoute pour les éleveurs en détresse** : Accord du comité sur le principe. Mme Le Roueil propose de travailler à sa mise en place et faire les propositions au comité en conséquence.

➢ **Aides agricoles** : Il nous faut contacter la chambre d'agriculture et travailler sur les possibilités de mise en place d'aides dans le cadre par exemple de la mise aux normes de nos élevages (traitement des eaux usées, protection de l'environnement ...). Il est rappelé qu'un élevage de 10 à 49 chiens est en installation classée soumise à déclaration. De nombreux contrôles ont lieu sur l'ensemble du territoire français et beaucoup d'éleveurs nous contactent car ils ne connaissent pas l'arrêté du 8 décembre 2006 lié aux installations classées soumises à déclaration.

➢ **Animal et Société** : Réunions du 14 septembre 2009 : consultation sur le projet vade-maecum « maire-animal de compagnie » et lancement du groupe « rédaction de la charte » mesure 1 du plan « animal et société ». Mme Le Roueil et M. Maletras ne pouvant s'y rendre, le comité pense qu'il faudrait demander à M. Fonseca, de les remplacer.

COMMISSION EDUCATION DRESSAGE COMPORTEMENT

➢ **Diplôme d'éducateur en comportement canin** : Mme Vautrin dans son rapport a retenu le projet de notre syndicat pour institutionnaliser la fonction d'éducation canine comportementaliste, au moyen de la délivrance d'un diplôme. Nous entendons prendre contact avec la profession vétérinaire pour travailler sur le projet.

➢ **CESCCAM** : Environ une vingtaine de demandes de dates pour de prochaines sessions de formation sont en attente au secrétariat. Nous sommes dans l'attente d'une réponse d'un lycée agricole avec des dates prévues fin novembre.

A ce sujet, Mme Le Roueil fait part au comité du fait que son mari et sa fille ont fait l'objet d'une agression verbale particulièrement virulente lors de l'exposition de Lyon en juin 2009, par Mme Molinie et M. Schmitz. Le comité n'apprécie pas cette démarche et demande à leur expédier un courrier par l'intermédiaire de Maître Gossweiler qui est en possession des attestations de témoins. Accord du comité.

➢ **PRODAF** : Nous avons appris que le PRODAF cherche à mettre en place un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'éducateur canin.

Le projet de CQP, pour des raisons qui n'appartiennent qu'au PRODAF, ne fait que s'opposer ouvertement au Brevet Professionnel d'éducateur canin initié par le SNPCC en 2003 et dispensé au sein de nos établissements agricoles.

Les premières sessions de formation BP Educateur se sont ouvertes dans nos écoles en 2005, le diplôme est jeune et nous devons lui laisser sa chance de former les futurs professionnels chefs d'entreprise ou salariés.

Or un CQP a vocation à pallier un manque en matière de diplôme ou titre à vocation professionnelle.

Le PRODAF, n'est ni un syndicat professionnel, ni une union de syndicats, au sens du Code du travail, et il ne peut en outre constituer une interprofession à lui seul.

Le SNPCC entend dénoncer publiquement l'amalgame permanent entretenu par le PRODAF alors qu'il continue à prétendre représenter les toiletteurs et autres métiers de services aux animaux de compagnie au mépris des règles élémentaires de loyauté et de respect des acteurs de la négociation collective, et des entreprises que nous représentons.

COMMISSION CHAT

➢ **LOOF** : Le SNPCC souhaite faire entendre que M. Maletras ne peut être administrateur du LOOF que dans la mesure où il représente le syndicat. Juridiquement c'est la personne morale qui est élue, son président membre de fait et qui délègue son représentant. Nous enverrons une requête en ce sens avant le 30 septembre et souhaitons être force de proposition sur les travaux de modification des statuts. Les membres de la commission pensent qu'il serait souhaitable de rencontrer la présidente du LOOF afin de présenter nos projets : guide de l'élevage félin, élaboration de nouveaux statuts.

➢ **Eleveurs de chats** : Pour augmenter le nombre des membres de la commission chat il faut augmenter le nombre des adhérents chats. Il faut distribuer des tracs sur les expositions félines afin de faire connaître le syndicat, récupérer des adresses mail des éleveurs de chats, donner des adresses postales pour la prochaine brochure et rédiger des articles « chats ». Il est aussi prévu que le syndicat fasse paraître un article dans le magazine Atout Chat.

➢ **Actes de vente** : Il est prévu d'organiser une réunion d'information afin de prévenir des clauses abusives à ne pas mettre sur les actes de vente.

Compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2009 : Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

COMMISSION PENSION

Un point sur les différentes actions menées par chaque membre de la commission, contre les pensionneurs illégaux, est effectué et il en ressort que beaucoup de sites internet ont été répertoriés mais la saison ayant débuté en juin, il a été difficile de mettre en place ce travail juste avant la période estivale. M. Frey informe qu'il a déposé plainte contre une personne qui accueille des animaux de compagnie à son domicile et fait de la publicité. Il attend une réponse. Le syndicat est bien entendu associé à cette démarche.

L'association « un chien, un lien » à qui nous avions écrit, a répondu qu'ils retiraient de leurs services la garde des animaux.

Il conviendrait de mettre en place la réunion d'information qui était prévue en juin et qui n'a pu avoir lieu du fait du travail personnel de chacun des membres de la commission. Cette réunion est envisagée courant du premier trimestre de l'année 2010.

Nous avons été contacté par le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification afin de donner notre avis sur la fiche « pension canine et féline ». La commission va étudier le document et proposer des éléments de réponse.

Lors de l'abandon d'un chien ou d'un chat dans une pension, il est à noter qu'aucune action ne peut être menée si un contrat de pension n'a pas été établi au préalable. Quelle est la procédure à suivre ? Un rappel sera inséré dans la revue du syndicat afin de le rappeler.

Compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2009 : Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

COMMISSION TOILETTAGE :

➢ **Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine 2009** : Des articles sont prévus avec les journaux « Le Progrès » et « La voix de l'Ain ». Un défilé de mode de vêtements de gala dans la Guinguette serait intéressant. Le comité demande à ce que Karine Devoize nous fasse parvenir le prévisionnel et le planning des démonstrations et séminaires.

➢ **Portabilité** : Une table de travail est prévue avec Mmes Goyon, Le Roueil et Pierre et M. Bobenreith.

➢ **Dossier représentativité** : Notre dossier est toujours en cours. Nous répondons régulièrement aux interrogations qui nous sont posées. Pour autant, ce dossier s'éternisant, nous remettons officiellement en cause la prétendue représentativité du PRODAF pour nos professions. Nous allons intervenir auprès du ministre sur leur légitimité annoncée pour les toiletteurs, mais également les éducateurs et pensionneurs.

COMMISSION ENSEIGNEMENT :

Le comité s'interroge sur l'évolution des relations de la profession dans le cadre de l'accueil des stagiaires. De plus en plus de conventions ou planning ne tiennent pas compte des impératifs de la profession et certaines choses sont décidées sans discussion. Il appartient à nos structures professionnelles de définir les conditions d'accueil dans nos entreprises et pas l'inverse. Il nous semble important d'envisager une réunion afin de discuter de cela.

RÉUNION DE COMITÉ

SFC :

➢ M. Vendevelle ayant démissionné, le Dr Bedossa nous demande si nous maintenons notre souhait de ne plus vouloir travailler avec la SFC ? Le comité échange longuement sur ce point et décide que nous pouvons avoir la SFC comme partenaire ponctuel comme d'autres organismes de formation pourraient nous le proposer. Selon le thème le comité décidera de sa participation.

MSA :

➢ **Cotisation de solidarité et temps de travail effectif** : Trop de dossiers nous parviennent des MSA départementales pour expertise avec des dossiers dont l'affiliation de l'éleveur ne souffre d'aucune ambigüité. De même, certains éleveurs se déclarent en cotisation solidarité alors qu'ils produisent un nombre de chiots permettant largement l'affiliation. Tout ceci n'est pas équitable et notre profession souffre de ces abus. Nous allons contacter la caisse centrale en leur demandant de relier l'information aux caisses départementales.

➢ **Lutte contre le travail dissimulé** : Un partenariat avec l'inspection du travail est envisagé. Le comité est d'accord pour un partenariat avec le département de l'Ariège et délègue M. Aynie sur le dossier. Nous avons aussi envoyé notre requête à la MSA de l'ain et celle-ci a été transmise au COLTI (Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal), qui a pour principales missions de programmer et coordonner les opérations de contrôle, de mobiliser les moyens nécessaires à ces actions et de s'assurer que les organismes compétents disposent des informations nécessaires à la mise en recouvrement des contributions non versées.

QUESTIONS DIVERSES :

➢ **Recherche de financement pour une étude sur l'ontogenèse du chien familier (mail de Mlle Deldalle)** : Une étudiante en Master 2ème année d'Ethologie effectue des recherches pour mettre en évidence le développement des relations mère-jeune et jeunes-jeunes et leurs impacts chez le chiot de 0 à 2 mois afin de documenter les données scientifiques sur le développement comportemental du chien et de la première phase de sa socialisation. Pour mener à bien cette étude, elle recherche actuellement une bourse de financement pour la prise en charge des frais occasionnés (déplacement, logement éventuel, matériel) de l'ordre de 6 000 €. Elle s'était dirigée vers nous de la part de Jean François Courreau et Bertrand Deputte, cependant et malheureusement nous ne pouvons participer financièrement bien que le projet nous intéresse. Le comité s'interroge sur son lieu de travail et la durée de son étude. Il souhaite que nous lui proposions l'ouverture des portes de nos structures professionnelles, en contre partie, elle pourrait citer les structures et nommer le SNPCC dans son étude.

➢ Nous avons reçu un mail de l'une de nos adhérentes concernant un problème rencontré avec l'embauche d'un intérimaire. Après lecture des documents, nous constatons que le nombre d'heures figurant sur le contrat établi avec l'agence de travail par intérim a changé au dernier moment, ce qui n'est pas normal ! Afin de se faire remplacer par des jeunes passionnés et consciencieux, le comité convient qu'il faille se diriger vers les écoles de formation ou les chambres d'agriculture et pourquoi pas mettre en place des services de remplacement comme dans d'autres filières agricoles.

➢ Nous avons pris connaissance d'un article dans la revue VOS CHIENS magazine en ce qui concerne l'association des tatoueurs agréés des animaux de compagnie. Notre comité ne peut que soutenir cette action, nombre de professionnels étant concernés. M Laugier propose de travailler sur le principe des anciens " tatoueurs autorisés " qui exerçaient sous la responsabilité de leur vétérinaire. Dans cet esprit, nous pourrions envisager de proposer la mise en place d'une formation préalable pour la pose de la puce électronique.

➢ **Accès au fichier sur l'identification** : A la suite du décret n° 2009-605 du 29 mai 2009 pris pour l'application de l'article L. 212-12-1 du code rural, nous nous sommes rapprochés des services sur l'identification à la DGAL pour sa mise en application et ainsi obtenir la marche à suivre pour les personnes habilitées. Nous sommes dans l'attente de sa réponse. Un chien trouvé, en campagne et loin des refuges, est souvent ramené dans les élevages et nous pourrions indiquer de suite le propriétaire. Pour les pensionneurs, le principe est le même pour autant ils auraient ainsi la possibilité de s'assurer de la réelle propriété du chien ou chat confié. Cette proposition pourrait désengorger les services des différentes associations de protection animale.

➢ **Une soirée d'information était proposée par la SCC et le SNVEL le 22 juin 2009** : M. Maletras qui était présent à cette soirée, informe le comité qu'il s'agissait d'informer sur les évolutions réglementaires dans le domaine de l'identification et plus particulièrement dans le circuit professionnel. L'application du nouveau cahier des charges a été présentée et une brochure mémento remise à chaque participant.

Fin de réunion : 17 heures.

Anne Marie Le Roueil, Présidente
Secrétaire de séance

NOUVELLES PRÉCISIONS SUR LA GRATIFICATION

Les stagiaires sont à nouveau sur le devant de la scène. L'ACOSS revient sur les multiples questions soulevées depuis trois ans par la réforme de leur statut, en y apportant un éclairage pratique, via une série de questions/réponses (Q/R).

Gérer la gratification des stages de plus de 3 mois

➢ **Evaluer la durée du stage.** Dés lors que le stage a une durée supérieure à trois mois consécutifs, il doit obligatoirement être indemnisé (loi 2006-396 du 31 mars 2006, art. 9, JO 2 avril). La gratification est due à compter du premier jour du premier mois de stage.

La durée du stage (plus ou moins de 3 mois) s'apprécie en durée calendaire : peu importe le nombre d'heures effectuées dans le mois par le stagiaire, par exemple un stage de 1 jour par semaine (Q/R n°11).

Calculer le seuil de franchise

➢ **Rappel : exonération plafonnée.** Quelle que soit la durée du stage, la part de gratification bénéficiant d'une franchise de cotisations est fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, multiplié par la durée de présence du stagiaire dans l'entreprise (c. séc. soc. art. L. 242-4-1 et D. 242-2-1).

En 2009, pour un mois complet sur la base de 35 heures hebdomadaires, la franchise s'élève à 398,13 € (21 x 35 x 52/12).

Si la gratification excède ce seuil, les cotisations sont dues sur le différentiel entre le montant de la gratification et la franchise.

Stages de moins de 3 mois

Pour les stages de 3 mois au plus, la gratification est facultative. Si la convention de stage en prévoit une, elle doit être versée mensuellement.

Si, en revanche, elle n'est pas prévue par la convention (ex. : si l'employeur décide de l'accorder au dernier moment), elle peut être versée en une seule fois, à la fin du stage. Pour l'appréciation du seuil de franchise, elle doit être rapportée à la durée du stage (Q/R n°16).

Articuler franchise et avantages en nature

En pratique, il faut tenir compte des avantages en nature dont bénéficie le stagiaire pour savoir si le seuil de franchise est dépassé et si oui, pour déterminer la base des cotisations. L'ACOSS détaille deux situations.

➢ **Gratification inférieure au seuil.** Si la gratification en espèces est inférieure au seuil de franchise, les sommes normalement soumises à cotisations en tant qu'avantage en nature pourront être exonérées au titre de la franchise, dans la limite du différentiel entre le montant de la gratification et le seuil de la franchise.

Cantine et titres-restaurants

➢ **Si le stagiaire a accès à la cantine.** Lorsque le stagiaire bénéficie du restaurant d'entreprise, l'avantage en nature est négligé si sa participation personnelle au prix du repas est au moins égale à 50 % du forfait avantage en nature repas (4,30 € en 2009).

Dans le cas contraire, il faut en tenir compte, chaque repas représentant un avantage égal à la différence entre le forfait avantage en nature repas et la participation du salarié.

Source : RF PAYE n° 180 - Mars 2009

Crédit photo M. et Mme Audoin, propriétaires - Chatterie de peyrat - Caline de Peyrat, Capsule de Peyrat, Chipie de Peyrat, Cybell de Peyrat

L'AVERTISSEMENT : UNE SANCTION DISCIPLINAIRE

L'avertissement doit être motivé par un fait du salarié que l'employeur considère comme fautif, mais qui ne justifie pas un licenciement.

➢ DROIT DU TRAVAIL

Sanction disciplinaire mineure, l'avertissement doit néanmoins être justifié et se faire dans les règles. Il s'adresse par écrit, sous forme de lettre ou de courrier électronique. Il ne peut sanctionner que des faits non déjà dénoncés.

L'avertissement est considéré comme une sanction disciplinaire mineure, mais l'employeur doit respecter une procédure particulière, sous peine de le voir annuler.

Pourquoi ?

L'avertissement doit être motivé par un fait du salarié que l'employeur considère comme fautif, mais qui ne justifie pas un licenciement. Si un salarié arrive en retard ou s'il n'exécute pas correctement les tâches précisées dans son contrat de travail, l'employeur peut décider de le sanctionner, le plus souvent après quelques remarques orales. Le but de l'avertissement est de mettre en garde le salarié afin qu'il ne reproduise plus les faits fautifs. L'avertissement se situe en bas de l'échelle des sanctions.

Comment ?

Dès que l'employeur adresse des reproches ou des mises en garde au salarié dans une lettre ou un courriel, il s'agit d'un avertissement, même si cet écrit ne mentionne pas une telle sanction (arrêts de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 6 mars 2007 n° 05-43698).

L'entretien préalable n'est pas obligatoire car l'avertissement n'a aucune incidence sur la présence du salarié, sur sa fonction et sa rémunération. Toutefois, pour permettre au salarié de mieux comprendre sa sanction, il est recommandé d'en discuter avant avec lui.

Quels délais ?

L'employeur doit informer le salarié de cette sanction d'avertissement en lui notifiant les griefs retenus contre lui (article L. 1332-1 du Code du travail), soit par lettre remise en main propre contre décharge, soit par lettre recommandée dans un délai de deux mois maximum à compter de la connaissance des faits fautifs.

Si le salarié a été reçu à un entretien préalable, il faut lui notifier l'avertissement dans un délai d'un mois à compter de la date de l'entretien préalable (art. L. 1332-1 du Code du travail). La convocation du salarié à l'entretien préalable doit avoir eu lieu dans les deux mois suivant la connaissance des faits fautifs.

Quel motif ?

La lettre d'avertissement doit absolument être motivée, elle doit exposer précisément les griefs retenus et contenir la mention explicite qu'il s'agit d'un avertissement. Il convient d'être précis dans l'énoncé des faits qui constituent la faute. A défaut, le salarié pourrait contester la réalité de cette faute, voire invoquer un motif discriminatoire. Il peut être utile de conserver tous les éléments de preuve qui ont amené à prendre une sanction.

Une seule sanction pour un même fait

Des faits déjà sanctionnés ne peuvent pas faire l'objet d'une seconde sanction car l'employeur a épuisé son pouvoir disciplinaire (arrêt de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 8 juin 2005 n° 03-42059). La lettre d'avertissement peut préciser qu'une autre sanction plus importante (mise à pied, voire licenciement) sera prise en cas de renouvellement des faits.

Pouvoir des juges en cas de litige

Il est peu probable qu'un salarié engage une action en justice pour contester un simple avertissement. En cas de litige, les juges apprécieront la situation au vu des faits reprochés au salarié, de la sanction et de irrégularité de la procédure suivie. S'ils estiment manquer d'informations, ils pourront ordonner toutes mesures d'instruction utiles (appel à témoins par exemple). Si, malgré tout, un doute subsiste, il profitera au salarié et la sanction sera annulée.

Les juges peuvent annuler une sanction irrégulière en la forme, non motivée, injustifiée ou disproportionnée à la faute commise.

Dans les entreprises qui comptent 20 salariés et plus, un règlement intérieur définit les différentes sanctions pouvant être infligées aux salariés et les classes selon leur importance.

Source : La Dépêche Vétérinaire n° 1034 du 16 au 22 mai 2009

Le comité et ses membres

Anne-Marie Le Roueil, *Présidente*
François Maletras, *Vice-président*
Jean-Louis Aynie, *Secrétaire*
Isabelle Ponte, *Vice-secrétaire*
Serge Laugier, *Trésorier*
Cédric Bochard, *Vice-trésorier*
Karine Devoize
Sandra Goyon
Roger Daniel
Jean-Claude Fonseca
Alain Frey

SOMMAIRE

EDITORIAL
Le mot de la Présidente 1

22e CFT
Résultats 2

COMPTE-RENDU
Réunion du 11 septembre 2009 11

STAGIAIRES
Nouvelles précisions sur la gratification 15

LÉGISLATION DU TRAVAIL
L'avertissement : une sanction disciplinaire 16

Tél. 0892 681 341 (0,34€ TTC/mn)
snpcc@aol.com

- Pour les dossiers généraux, les litiges, la législation, les aides à l'installation, la formation initiale, le Championnat de France, demander **Isabelle**.
- Pour les cotisations, adhésions, commandes, licences, inscriptions aux formations, gestion du site, demander **Mélanie.**

www.repulsif.fr
siren 340462571
WEITECH nature
Mozzzkito Patch
100 % NATUREL
8 € TTC LA BOITE
Contre les moustiques
Pour l'intérieur et l'extérieur
12 heures de protection par patch
24 Patches par boite.
100 % naturel
Ingédient actif : eucalyptus citriodora 80 mg / patch
Retirer le film protecteur et appliquer la face adhésive sur vos vêtements ou sur un objet proche. Ne pas appliquer sur la peau ou les yeux.
Très pratique pour la chambre des enfants (pas d'alimentation électrique).
Usage conseillé pour le camping, terrasse, pêche, jardin, etc...
FONCTIONNEMENT
Seules les moustiques femelles fécondées piquent car elles ont besoin des protéines du sang pour nourrir leurs oeufs.
Elles ne voient pas leur "victimes", mais elles ont la capacité de détecter de très loin le CO2 dégagé par le corps humain (plusieurs dizaines de mètres).
Une fois déballé, le MOZZZKITO PATCH dégage une essence aromatique naturel (Eucalyptus citron) qui masque le CO2 du corps humain.
USAGE EXTERNE

Depan'pat
Patricia Brière
Tél: 06 35 44 14 38
Un service pour les éleveurs, les pensionneurs, les dresseurs, éducateurs, etc.
Certificat de capacité : 28138
N° Siret : 51 105 437 3000 29
Membre du SNPCC
Assurance professionnelle : MMA
www.depan-pat.com
Mail : lafrette@orange.fr

INSECANIN (marque déposée)
Appareil d'insémination canine toutes races
Brevet national INPI. Médaille de bronze 2001 concours Lépine
3 nouveaux modèles faciles d'emploi : 1-3 kg 4-10 kg 10-60 kg
Vendus séparément avec sonde d'insémination
Site internet : www.insemination.com
M. René LEROYER
Eleveur de Cocker Spaniels - English tricolores et toutes couleurs
Le Jarrosay - St Cyr du Bailleul - 50720 BARENTON - Tél./Fax 02 33 59 47 93
SIRET 407 725 450 00015

Race unique, **nutrition ciblée.**

Éleveurs
Clubs canins
Pompiers • Armée
Chiens guides d'aveugles et d'handicapés

LES PROFESSIONNELS FONT CONFIANCE À
ROYAL CANIN

Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH.NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardineries, magasins de bricolage, libres-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800
PRIX APPEL LOCAL

www.royalcanin.fr

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

wonderful.fr © Labat · © Lanceau · 12/2007